

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ACIM COTE D'IVOIRE » en abrégé « ACIM »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré, Lot  
3412, Ilot 297

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31/01/2023 , et enregistrés au CEPICI le 01/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACIM COTE D'IVOIRE » en abrégé

« ACIM »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- L'Innovations dans les technologies informatiques et télécoms et cybersécurité.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré, Lot  
3412, Ilot 297

Dirigeant(s) M KOUASSI KOFFI DOUGLACE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-01604 du 09/02/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11686/GTCA/RC/2023 du 09/02/2023

